



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Lens

Bureau de la Sécurité et de la Communication
Affaire suivie par : Sophie Beaussart
03 21 13 47 23
sophie.beaussart@pas-de-calais.gouv.fr

Lens, le 4 juillet 2025

La sous-préfète de Lens

à

Mesdames et Messieurs les maires de l'arrondissement de Lens
En communication à Messieurs les présidents de la CALL et de la CAHC

OBJET : Diffusion de la campagne d'information sur l'identification et la stérilisation des chats

PJ : Dépliant du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Aujourd'hui, plus d'un Français sur deux possède au moins un animal de compagnie. Si les bienfaits d'avoir un chat ne sont plus à démontrer : réduction de l'anxiété et du stress, lutte contre l'isolement, etc...il apparaît nécessaire de promouvoir les bons comportements à adopter en tant que propriétaire d'un chat.

En effet, le propriétaire d'un chat doit connaître ses devoirs envers l'animal de compagnie, s'engager à respecter certaines règles légales et morales et prendre ses responsabilités. Le dépliant ci-joint permet de rappeler ces bons comportements, notamment concernant l'identification et la stérilisation de l'animal. Pour rappel, en l'espace de 4 ans, un chat non stérilisé peut engendrer plus de 20 000 descendants.

Je vous invite à relayer ce dépliant en mairie et dans tout lieu susceptible d'être vu par le plus grand nombre mais aussi dans votre journal local, sur votre page Internet, vos réseaux sociaux ou tout autre canal de communication que vous jugerez efficace.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La sous-préfète de Lens

Sandra Guttleben

